



Ref : CFVU2021/21-0205

CFVU DU 25 FEVRIER 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT AVIS SUR LA MODIFICATION DES BORNES DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020/2021.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 25 février 2021 réunie sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2010-1426 du 18 novembre 2010 abrogeant les bornes de l'année universitaire,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

La CFVU du 25 février 2021 émet un avis favorable au déplacement des bornes de l'année universitaire au 31 décembre 2021. Cette modification devra être confirmée par délibération du Conseil d'Administration (fin mars), ce déplacement posera le nouveau cadre de l'année en cours. Pour la CFVU, l'objectif premier de ce report est de permettre la tenue des stages obligatoires jusqu'au 31 décembre 2021. Afin de ne pas pénaliser la poursuite d'étude, la modification des dates de stage doit être réservée aux formations de fin de cycle et sans poursuite d'études, c'est-à-dire les M2 et les Licence Pro, et cela lorsque aucune autre solution n'aura pu être trouvée. Pour les étudiants qui n'ont pas de stage obligatoire mais qui ont un mémoire ou un travail à rendre (un film, un projet etc.) dont la réalisation est compliquée par la situation sanitaire, un assouplissement de la date de soutenance peut aussi être envisagé. Pour ces étudiants les décisions de rallongement doivent être prises au cas par cas par les équipes de formation en tenant compte des projets de poursuite d'étude (donc essentiellement en M2) après concertation avec des étudiants concernés.

- **ÉMET (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) UN AVIS FAVORABLE À LA MODIFICATION DES BORNES DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020/2021.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 26/02/2021.*

Nombre de membres présents	23
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	2
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de votes pour	28
Nombre de votes contre	2

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.